

# Compte rendu de la réunion du 10 octobre 2016

Présents : 13 conseillers

Absents excusés : MALIGNE M. Paule – GOUDAL Léon

Date de convocation : 30 septembre 2016

Secrétaire de séance : BOYER Evelyne

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

## Recrutement d'un agent d'entretien

Le contrat de l'employé communal embauché en CDD se termine fin décembre. Deux solutions s'offrent donc au conseil municipal : soit un contrat de 21h/semaine soit la signature d'un contrat d'avenir à 35h/semaine pour un jeune de 16 à 25 ans. Ce type de contrat signé pour un an peut être prorogé pour 2 ans et est pris en charge à 75% par l'Etat. Après discussion, le conseil donne son accord au maire pour déposer une offre de recrutement sur ce type de contrat. Recrutement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Agent d'animation garderie : Actuellement, la garderie fonctionne avec une personne de l'ALSH employée de la Communauté d'Agglo de Brive (la titulaire du poste étant en congé parental). Cette compétence ayant été redonnée aux communes, la commune de Vignols doit créer un poste d'agent d'animation. Le maire propose de signer un contrat de 2 ans pour 15H30 annualisé avec l'agent actuel. Accord du conseil à l'unanimité.

## Révision des prix des services :

Tarifs de la salle polyvalente : actuellement : 285€ pour vignolais – 420 € pour extérieurs.

Le coût de l'enlèvement des ordures ménagères de la salle polyvalente estimé à 25€ par manifestation oblige à répercuter cette somme sur les locations.

Nouveaux tarifs : vignolais : 310€ - extérieurs : 445 €

Gîte : location : 160€ la semaine ou 46€ le week-end

Location camion : pas de changement : 40€ avec chauffeur

Concessions cimetière : pas de changement

Accord du conseil à l'unanimité sur ces nouveaux tarifs.

Taxe aménagement : Taux actuel : 1% - le conseil décide de ne pas modifier ce taux.

Résiliation du contrat de bail de la Poste : Bail résilié au 31 octobre suite au passage de la Poste en Agence Postale Communale.

Travaux pour cabinet médical : Quelques travaux de remise en état sont indispensables : changement fenêtres ; mise aux normes électricité et accès handicapés ; faux plafond, etc... coût estimatif : 9 000€ HT

Une demande de subvention va être faite au titre de la DETR 2017 et auprès de Monsieur le Sénateur.

La doctoresse souhaite occuper les lieux à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

Modification des statuts de la FDEE19 : Les 47 communes appartenant aux 5 communautés de communes qui avaient demandé leur retrait de la FDEE, veulent adhérer à titre individuel à la FDEE19 et toutes les communes doivent délibérer pour accepter leur adhésion. Accord du conseil.

Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel : des parents bénéficiant de ces chèques ont demandé la possibilité de régler la garderie avec. L'adhésion est gratuite pour la commune. Le conseil donne son accord.

Rapport sur l'eau : Gérard Petit, délégué au syndicat de l'Auvézère fait le compte rendu de la dernière réunion. En général l'eau est de bonne qualité, le réseau est en bon état.

Les 4 plus importants consommateurs d'eau (entreprises) vont devoir créer des réserves d'eau pour pouvoir fonctionner en cas de coupure.

La SAUR est confrontée à un grave problème suite aux impayés de certains clients car une loi dite « loi Brottes » interdit dorénavant la coupure d'alimentation en eau des clients. Seule solution : la pose de réducteurs de pression sur les branchements. Après une longue discussion, le conseil décide par 11 voix pour et 2 abstentions d'autoriser la Saur à poser ces réducteurs en dernier recours.

Questions diverses :

La commune va être enfin équipée des bacs jaunes de tri (individuels ou collectifs) dans le bourg et les villages les plus proches. Le Maire doit faire le tour des villages avec le responsable de la distribution au Sirtom très prochainement. Livraison des bacs dans les villages les plus éloignés du bourg en 2017.

Dorsal Haut Débit : quelques difficultés de déploiement ont été recensées. Le chantier avance doucement.

MSAP : JJ Sans fait le compte rendu des différentes rencontres. Cette structure est un bon complément à l'installation d'un médecin sur la commune. Le projet rentre dans le schéma de maillage du Département. Il faut maintenant faire signer une convention aux partenaires qui ont déclaré leur intérêt (CPAM Pôle Emploi) avant l'envoi à la Sous Préfecture d'Ussel (chargée de ces dossiers) puis à Paris. Il conviendra, selon le modèle d'Ayen, d'élargir les services offerts en faisant venir d'autres partenaires : par exemple, office de tourisme, mutualité française, SNCF...

Repas des associations : le 26 novembre et repas des aînés le 4 décembre.